



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019
A 17 HEURES 00
MEDIATHEQUE DE CESSENON SUR ORB**

Ordre du Jour :

Rapport n°1 : Compte rendu du comité syndical du 20 décembre 2018

Rapport n°2 : Budget primitif 2019

Rapport n°3 : Elaboration des dossiers DIG portant sur un plan pluriannuel d'entretien des fleuves Orb Libron : choix du prestataire

Rapport n°4 : Proposition d'engagement d'un nouveau contrat de rivière et d'un nouveau PAPI

Rapport n°5 : Ligne de trésorerie

Questions diverses

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

RAPPORT N° :	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

J'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- D'approuver ce compte rendu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 18 janvier 2019

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 20 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers au domaine de Bayssan, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 7 décembre 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR TAUPIN		*
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSC	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE		*	MR SANCHEZ		*
MR MANOGIL	*		MR BARSSE		*
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND		*			

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 h 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : GEMAPI : CONVENTIONS DE COOPERATION ET DE DELEGATION

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI induit la mise en place de 4 conventions de coopération et de 5 conventions de délégation. Sont annexées à la présente délibération les conventions proposées avec la communauté de communes Grand Orb, la Communauté de Communes Minervois Caroux, la communauté de communes Sud Hérault, la communauté de communes des Avant Monts, la communauté de communes la Domitienne, et la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le tableau ci-dessous synthétise, par convention, les éléments et les montants délégués.

Collectivité	Type de convention	Mission déléguée	Durée convention	Montant délégué en € /an
Grand Orb	Coopération	AMO item 2 et 5	5 ans	23 000
Minervois Caroux	Coopération	AMO item 2	5 ans	10 800
Sud Hérault	Coopération	AMO item 5	5 ans	22 000
Sud Hérault	Délégation	AMO et travaux item 2	5 ans	82 000
Avant Monts	Délégation	AMO et travaux item 2	5 ans	97 000
La Domitienne	Délégation	AMO et travaux item 2	5 ans	14 988
CABEME	Coopération	AMO item 2 et 5	5 ans	120 000
CABEME	Délégation	Item 2	5 ans	150 000
CABEME	Délégation	Item 5 Protection Serignan	5 ans	880 000

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions de coopération et de délégation ci-dessus listées.

DELIBERATION N°3 : GEMAPI : MISE A DISPOSITION DE 2 AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique la mise à disposition de 2 agents de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée. Est annexée à la présente délibération la convention de mise à disposition en objet :

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition proposée.

DELIBERATION N°4 : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES » POUR L'ANIMATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES AVANT-MONTS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE : DEMANDE DE SUBVENTIONS. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE COOPERATION

La communauté de commune des Avant Monts et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, compétentes en matière d'eau potable, sont chargées de mettre en œuvre un plan d'action pour la reconquête de la qualité des eaux de 5 captages Grenelle :

- Pour les Avant Monts : Captages de Murviel les Béziers, Puissalicon et Puimisson ;
- Pour la CABEME : Lieuran et Bassan.

Afin de mettre en œuvre les plans d'action utiles à la reconquête de la qualité des eaux de ces captages, la communauté de commune des Avant Monts et la Communauté d'Agglomération souhaitent confier à l'EPTB Orb Libron l'animation de ces programmes. Elles indiquent leur souhait de prendre en charge la part non subventionnée de cette animation de sorte que cette opération soit neutre pour l'EPTB Orb Libron. La répartition de l'autofinancement entre les deux collectivités est établie comme suit : Communauté de communes des Avant Monts : 60%. Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée : 40%. Les conventions de coopération entre l'EPTB Orb Libron d'une part et la communauté de communes des Avant Monts et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée d'autre part sont annexées au présent rapport.

C'est ainsi dans l'objectif de l'animation et de la mise en place de ce programme d'actions que l'EPTB Orb Libron souhaite recruter un animateur territorial "lutte contre la pollution des produits phytosanitaires", à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'animateur territorial, recruté pour une durée en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois (soit un total de trois ans) aura en charge d'organiser, de suivre, d'accompagner et d'animer l'élaboration et la mise en œuvre technique, administrative et stratégique, des programmes d'actions « pesticides » des bassins d'alimentation des captages de Murviel les Béziers, Puissalicon, Puimisson, Lieuran et Bassan.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe du recrutement d'un animateur territorial « lutte contre les pollutions des produits phytosanitaires »;
- De créer le poste ad'hoc ;
- De solliciter les partenaires financiers pour une aide à hauteur de 70 % sur trois années ;
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DELIBERATION N°5 : POSTES SMVOL 2019. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron regroupe à ce jour 89 membres (88 communes et le Département de l'Hérault) et couvre la quasi-totalité du bassin versant.

Les missions du SMVOL sont les suivantes :

- Coordonner : le SMVOL prépare, amende, réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du Contrat de rivièr
- Porter le SAGE Orb Libron : le SMVOL organise le travail de la CLE et des commissions thématiques du SAGE et anime ces différentes réunions.
- Animer et suivre les études générales réalisées à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron,
- Concerner : définition technique des projets après une consultation la plus large possible auprès du monde associatif et socio professionnel,
- Faciliter : le SMVOL rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, favorise et dynamise leur instruction administrative et financière,
- Former : le SMVOL organise régulièrement des journées d'information et de formation à destination des techniciens et équipes vertes en place sur le bassin versant,
- Sensibiliser : le SMVOL organise, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions pédagogiques de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau.

L'animation des missions du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron sera assurée par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein

Le document annexé au présent rapport détaille les missions assignées à chacun de ses postes ainsi que le coût global de cette équipe.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le document décrivant les missions 2019 de l'équipe du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'eau en appui de cette opération.

DELIBERATION N°6 : REGIME INDEMNITAIRE 2019

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- De valider le régime indemnitaire et ses dispositions pour l'année 2019.

DELIBERATION N°7 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

En application des dispositions législatives en vigueur, le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2019.

Globalement, le budget 2019 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 060 000 € en fonctionnement et 3 117 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :

Au cours de l'année 2019, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 80** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à 80%
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI Orb Libron impliquera le renforcement de l'équipe par la mise à disposition de 2 agents par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée :

- Un responsable marchés et travaux à temps plein ;
- Un technicien travaux à temps plein.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES DANS LE PROLONGEMENT DU PAPI ORB LIBRON ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI

En 2019, deux actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AVENANT 2016 ANALYSE MULTICRITERE ET ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE PAPI 3 : 36 000 € TTC. (ETAT : 6 000 €. REGION : 6 000 €. EUROPE : 12 000 €)

Depuis la dernière labellisation PAPI Orb Libron de nombreuses évolutions sont venues modifier la gestion des inondations. En effet, la déclinaison nationale de la Directive Inondation a créé les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) et prévu la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation spécifique à ce TRI. Le bassin versant de l'Orb et du Libron intercepte le TRI « Béziers Agde » et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron intervient comme un des corédacteurs de la SLGRi associée.

En parallèle, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a défini une nouvelle compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux Etablissement Public à fiscalité propre et transférable à des structures de bassin versant (EPTB ou EPAGE). La mise en œuvre de cette compétence est le préalable au bon déroulement d'un PAPI 3, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux devant être réorganisée sur le territoire Orb Libron.

Ces éléments contextuels, ainsi que les enseignements des crues de l'automne 2014 constituent la clé de voûte du futur PAPI 3, qui sera élaboré courant 2019 par le SMVOL.

A la différence des programmations précédentes, le PAPI 3 devra faire l'objet de deux études préalables :

- Une analyse multi-critères, en référence au guide méthodologique édité en 2014 par le ministère. Il s'agit de vérifier à la fois l'efficacité économique des travaux de protection contre les inondations, que la solution retenue est le fruit d'une analyse de plusieurs scénarios et enfin de prendre en compte des critères environnementaux (aller au-delà de l'analyse cout bénéfice).
- Une évaluation environnementale. Le cahier des charges PAPI 3 en cours de rédaction par le ministère prévoit également la réalisation d'un rapport environnemental évaluant les impacts sur l'environnement des opérations prévues dans les programmes PAPI, ainsi que la justification des choix retenus. Ce rapport fera l'objet d'un avis par l'autorité environnementale, nécessaire à la labellisation du PAPI par la CMI.

MONTAGE DES DOSSIERS DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DES PLANS D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : 50 000 € TTC

L'EPTB Orb Libron a choisi d'élaborer les dossiers de Déclaration d'Intérêt Générale afin de réaliser les travaux issus du plan pluri- annuel d'entretien de l'Orb et du Libron.

Cette étude est portée par l'EPTB Orb Libron pour le compte des 8 EPCI concernés :

- Communauté de communes Grand Orb ;
- Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc ;
- Communauté de Communes Minervois Caroux ;
- Communauté de communes Sud Hérault ;
- Communauté de Communes Avant Monts ;
- Communauté de communes la Domitienne ;
- Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués (Cf rapport n°2) au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts
- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 060 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant** : 657 000 €
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...). Ils correspondent aux frais de 2018, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières, mais également augmentés des salaires des 2 agents mis à disposition par la CABM.
- **Le budget des études et recherches** : 86 000 €
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.
- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI** : 317 000 €

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 060 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif à 80%, de chargé de mission partenariat et programmation à 80%, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales (Cf rapport n°2) ;
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- **De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe n'évoluera pas pour les 10 années à venir**
- **De l'ordre de 206 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2018.**

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ACQUISITION DU MATERIEL UTILE AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, du matériel de transport, de mobilier et d'informatique.

2. ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON

Le 21 juin 2018, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron acceptait de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron. Les aides de l'Agence de l'eau ayant été obtenues, l'opération pourra être engagée en 2019 suivant les modalités délibérées par l'EPTB. Ainsi, ma part non subventionnée sera prise en charge par les communes dans le cadre de conventions à intervenir.

3. PROTECTION DE SERIGNAN VILLAGE. TRANCHE 2

L'EPTB Orb Libron portera en 2019, la tranche 2 de cette opération, conformément à la convention de délégation.

4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 117 000 €

- **Acquisition du matériel utile au fonctionnement de la structure** : 10 000 €
- **Acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron** : 707 000 €
- **Protection de Serignan Village. Tranche 2** : 2 400 000 €

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 117 000 €

- Les amortissements : 10 000 €
- Les subventions allouées aux opérations d'investissement : 1 762 000 €
- La participation des communes du Libron pour l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires : 545 000 € (conventions à intervenir)
- L'autofinancement de l'opération protection de Serignan (800 000 €)

Le comité syndical, après en avoir débattu, vote à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire 2019.

Délibération N°8 : AVENANTS AUX CONTRATS ET MARCHES LIES AUX CONVENTIONS DE DELEGATION GEMAPI

Les conventions de délégation avec les EPCI du territoire Orb Libron induisent la reprise des contrats et marchés liés à ces délégations.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les avenants aux contrats et marchés liés aux conventions de délégation GEMAPI.

Fin de séance : 16 heures.

Béziers, le 18 janvier 2019

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

RAPPORT N° :	2
OBJET :	BUDGET PRIMITIF 2019

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif pour l'exercice 2019. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **4 176 042.43 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 058 586.17	1 058 586.17	3 117 456.26	3 117 456.26

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires validées le 20 décembre 2018.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 18 janvier 2019

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
	Intitulé	Fonction	BP 2019		Intitulé	Fonction	BP 2019
60612	energie electricité		300,00	70878	SMETA		5 500,00
60622	Carburants		13 000,00	70878	Domitienne		3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement		300,00	7588	Produits divers de Gestion courante		20,00
60636	Vêtements de travail		500,00	74718	Autres subventions de l'Etat		6 000,00
6064	Fournitures administratives		4 000,00		Autres subventions Région		6 000,00
6068	Autres matières et fournitures		200,00		Autres subvention Europe		12 000,00
611	Contrat prestations de service		3 000,00	74731	Participation statutaire cg34		102 000,00
6132	location immobilière		4 500,00	74731	Participation statutaires cg34 études		0,00
61523	Voies et réseaux	01 CABM	150 000,00	74751	Participation statutaire communes		352 077,00
61523	Voies et réseaux	05 AVTM	82 000,00	74751	Participation statutaire communes	01 CABM	120 000,00
61523	Voies et réseaux	03 SUD HERAULT	70 000,00	74751	Participation statutaire communes	01 CABM	150 000,00
61523	Voies et réseaux	04 DOMITIENNE	14 988,00	74751	Participation statutaire communes	05 AVTM	82 000,00
61551	Matériel roulant		4 500,00	74751	Participation statutaire communes	03 SUD HERAULT	70 000,00
6156	Maintenance		12 000,00	74751	Participation statutaire communes	04 DOMITIENNE	14 988,00
616	Primes d'assurance		7 000,00		Autres (Agence Eau) postes		134 501,17
617	Etudes et recherches		86 000,00				
6216	Personnel affecté		120 000,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 058 586,17
6225	Indemnités au comptable		700,00				
6226	honoraires		1 500,00				
6232	Fêtes et cérémonies		500,00				
6236	Catalogues et imprimés		2 000,00				
6237	Publications		1 500,00				
6244	Transport administratif		100,00				
6251	Voyages et déplacements		7 000,00				
6257	Réception		500,00				
6261	Frais d'affranchissement		6 000,00				
6262	Frais télécommunication		13 500,00				
628100	Concours divers cotisation (COS)		3 000,00				
6283	Frais de nettoyage des locaux		4 000,00				
633600	Cotisation cdg		1 500,00				
633800	Autres Impôts et Taxes		600,00				
641110	Rémunération principale		300 000,00				
64112	NBI supplément familial de traitement		3 750,00				
641310	Rémunérations		23 000,00				
64138	Remboursement trajet		0,00				
645100	URSAFF		42 000,00				
645300	Cotisation caisses de retraite		60 000,00				
645400	ASSEDIC		1 200,00				
6456	Versement au FNC		0,00				
6475	Médecine du travail		500,00				
6478	Mutuelle		2 600,00				
6184	formation		500,00				
655500	Contribution cnfpt		2 000,00				
65888	Charges diverses gestion courante		20,00				
6218	Autres personnel extérieur		0,00				
6811	Dotation aux amortissements immo inc		8 628,17				
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 058 586,17				
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
	Intitulé		BP 2019		Intitulé	fonction	BP 2019
4581	Protection Serignan		2 400 000,00	4582	participation CABM	01	400 000,00
					Etat 40		800 000,00
					Département		400 000,00
					Région		400 000,00
					Autofinancement		400 000,00
4581	Acquisition materiel PIAPPH		706 997,00	4582	AERMC		162 532,00
					Communes		544 465,00
2183	Matériel bureau et informatique		0,00	10222	FCTVA		1 831,09
2184	Mobilier		0,00	28182	amortissement Matériel transport		7 544,00
2182	Matériel de transport		10 459,26	28183	amortissement Matériel de bureau et informatique		1 084,17
				28184	amortissement Mobilier		0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 117 456,26		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 117 456,26
	TOTAL DEPENSES		4 176 042,43		TOTAL RECETTES		4 176 042,43

Cotisations par EPCI

EPCI	% statuts	Cotisation 2018	Statutaire 2019	item 1 2019	convention GEMAPI 2019	délégation item 2	convention pollution diffuse	TOTAL 74751	TOTAL
Hérault Méditerranée	2,55	5 134,00	5 288,00	1 275,00	0,00	0,00	0,00	6 563,00	6 563,00
Béziers Méditerranée	51,18	100 284,00	103 292,00	25 590,00	0,00	150 000,00	6 164,00	135 046,00	285 046,00
Avant Monts	8,45	17 946,00	18 484,00	4 225,00	15 000,00	82 000,00	7 200,00	44 909,00	126 909,00
Grand Orb	15,48	31 182,00	32 117,00	7 740,00	23 000,00	0,00	0,00	62 857,00	62 857,00
Sud Hérault	7,78	15 838,00	16 313,00	3 890,00	34 000,00	70 000,00	0,00	54 203,00	124 203,00
St Ponais-Orb Jaur-Minervois	5,43	10 947,00	11 275,00	2 715,00	10 800,00	0,00	0,00	24 790,00	24 790,00
Lodévois Larzac	0,19	390,00	402,00	95,00	0,00	0,00	0,00	497,00	497,00
Haut Languedoc	0,72	1 453,00	1 497,00	360,00	0,00	0,00	0,00	1 857,00	1 857,00
La Domitienne	8,22	16 743,00	17 245,00	4 110,00	0,00	14 988,00	0,00	21 355,00	36 343,00
TOTAL	100,00	199 917,00	205 913,00	50 000,00	82 800,00	316 988,00	13 364,00	352 077,00	669 065,00

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

RAPPORT N° :	3
OBJET :	ELABORATION DES DOSSIERS DIG PORTANT SUR UN PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES FLEUVES ORB LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE

L'EPTB Orb Libron a engagé une consultation afin de choisir un prestataire pour l'élaboration des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général afin de réaliser les travaux issus du plan pluri- annuel d'entretien de l'Orb et du Libron.

Cette étude est portée par l'EPTB Orb Libron pour le compte des 8 EPCI concernés :

- Communauté de communes Grand Orb ;
- Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc;
- Communauté de Communes Minervois Caroux ;
- Communauté de communes Sud Hérault ;
- Communauté de Communes Avant Monts ;
- Communauté de communes la Domitienne ;
- Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

En effet, depuis le 1er janvier 2018, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) des bassins versant Orb Libron doivent mettre en œuvre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

L'EPTB Orb Libron a élaboré sur l'ensemble du territoire Orb libron un plan pluri-annuel d'entretien.

Sur la base de ce plan pluri- annuel d'entretien, les EPCI souhaitent qu'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour une période de 5 ans soit réalisée afin de mettre en œuvre les travaux qui découlent de ces programmes.

Ces plans d'entretien ont pour objectif :

- d'améliorer les écoulements en crue via un entretien ciblé,
- de participer au ralentissement des eaux en crue, via la restauration des ripisylves,
- d'améliorer les fonctionnalités des ripisylves via un entretien, une restauration de la végétation rivulaire et le contrôle des espèces invasives,
- de participer à l'amélioration du transit sédimentaire via des travaux de remobilisation des sédiments

Il vous est proposé :

- de prendre connaissance des éléments d'analyse des offres;
- d'autoriser le président à signer le marché avec le prestataire retenu.

Béziers, le 18 janvier 2019

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

RAPPORT N° :	4
OBJET	PROPOSITION D'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE ET D'UN NOUVEAU PAPI

Depuis plus de 20 ans, l'action de l'EPTB Orb Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les contrats de rivière et les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants crédits ont pu être mobilisés sur notre territoire grâce à 3 contrats de rivière et 2 PAPI. Les derniers en date se sont terminés le 31 décembre 2016.

Avant de proposer de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB avait souhaiter réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation.

Ainsi, l'EPTB Orb-Libron a engagé mi 2017 une démarche de bilan du Contrat de Rivière Orb et Libron, signé en 2011 et arrivé à échéance fin 2016. Ce troisième programme d'un montant total de plus de 70 millions d'euros, avait pour objectifs d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau, de gérer la ressource en eau, et de prévenir le risque inondation. Bien au-delà du bilan technique et financier, l'EPTB souhaitait également, sur la base d'une évaluation, de disposer de perspectives qui lui permettraient de juger de la pertinence d'engager de nouveaux programmes.

Les cabinets OTEIS et Contrechamp ont réalisé un travail qui aura permis de recueillir les points de vue/attentes de l'ensemble des acteurs du territoire : élus locaux, agriculteurs, associations, acteurs du tourisme, concernés par les problématiques du Contrat.

La Commission Locale sur l'Eau, réunie en format Comité de Rivière a ainsi été mobilisée tout au long de la démarche, aujourd'hui terminée.

La Commission Locale sur l'Eau qui a précédé la présente séance a permis de prendre acte des éléments du bilan, mais également d'émettre le souhait de l'engagement, par l'EPTB Orb Libron, d'une nouvelle procédure de contrat de rivière et d'un nouveau PAPI.

Il vous est proposé :

- D'accepter le lancement d'une nouvelle procédure de contrat de rivière et de PAPI Orb Libron.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 18 janvier 2019

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

RAPPORT N° :	5
OBJET	MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique désormais pour notre structure une gestion de trésorerie adaptée aux investissements à intervenir. L'opération de protection de Sérignan Plage-Tranche 2 nécessiterait la mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 million d'€. Les frais financiers liés à son utilisation seront imputés à cette opération et au maître d'ouvrage qui nous délègue l'opération à savoir la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le président à mettre en concurrence les établissements bancaires de sorte à optimiser le coût de la ligne de trésorerie ;
- De valider le principe d'imputation des frais financiers liés à son utilisation au maître d'ouvrage qui délègue l'opération, à savoir la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 18 janvier 2019

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS